

République française

----

ARDECHE

----

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**

07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 10 avril 2025**

**Membres**

**en exercice** : 37

**Présents** : 31

Date de Convocation : le 04 avril 2025

Le jeudi dix avril 2025 à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants** : 32

**Pour** : 31

**Contre** : 1

**Abstentions** : 0

**Refus de vote** : 0

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, John SERROUL, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

Représentés : Christophe ROUX représenté par Dominique TRIN.

Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN.

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

**DE\_ 2025\_031 : Budget primitif 2025 du budget Ordures ménagères**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-2 et suivants,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-029 en date du 10 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 du budget ordures ménagères,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-030 en date du 10 avril 2025 approuvant le compte administratif et l'affectation de résultats 2024 du budget ordures ménagères,*

Monsieur le Président présente le budget primitif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2025,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont à l'équilibre,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont à l'équilibre,

Considérant que les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère,

Il est proposé d'approuver le budget primitif du budget ordures ménagères comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
908 019.47 €	908 019.47 €	1 183 769.20 €	1 183 769.20 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le C

- **d'approuver à 31 voix POUR et 01 voix CONTRE (Monsieur Thierry CHAMPEL), le budget primitif 2025 du budget ordures ménagères tel que présenté.**
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 11 avril 2025

Le Président,  
Jacques GENEST

